

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 11 octobre 2016 portant nomination à la commission des photographes indépendants

NOR : AFSS1630839A

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre de la culture et de la communication,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 382-1, L. 382-9, R. 382-3, R. 382-4 et R. 382-5;

Vu ensemble les propositions des organisations professionnelles et syndicales des artistes-auteurs rattachés à la branche professionnelle des photographes indépendants ainsi que les avis recueillis auprès des organisations professionnelles des diffuseurs des œuvres de ces auteurs,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés, pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté, membres de la commission des photographes instituée par l'article L. 382-1 du code de la sécurité sociale :

A. – ENTANT QUE REPRÉSENTANTS DES ARTISTES AUTEURS

Titulaires

M. Philippe BACHELIER (UPP).
M. Philippe MATSAS (UPP).
M. Frédéric BUXIN (UPP).
M. Henri COMTE (UPP).
M. Jean-Didier RISLER (UPP).
Mme Joëlle MESTAS (UPP).

Suppléants

M. Charlie ABAD (UPP).
M. Denis FELIX (UPP).
M. Patrick ROCHE (UPP).
M. Gilles GALOYER (UPP).
M. Jean Claude GRELIER (UPP).
M. Philippe SCHLIENGER (UPP).

B. – ENTANT QUE REPRÉSENTANTS DES DIFFUSEURS

Titulaires

Mme Alexandra BASSET (AACC).
M. Eric LARROUIL (FFAP / SAPHIR).
Mme Axelle CHAMBOST (SNE).

Suppléants

Mme Athénaïs RIGAULT (UDA).
M. Gilles TAQUET (SNAPIG).
Mme Françoise PAVIOT (CPGA).

C. – ENTANT QUE REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Le directeur de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales et de la santé ou son représentant.

Le directeur général de la création artistique au ministère de la culture et de la communication ou son représentant.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales et de la santé et le directeur général de la création artistique au ministère de la culture et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux *Bulletins officiels* des ministères concernés.

Fait le 11 octobre 2016.

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*
Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
J. BOSREDON

*La ministre de la culture
et de la communication,*
Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la création artistique,
R. HATCHONDO